

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?Commission-Machelon-Attention>



# Commission Machelon - Attention, Danger !

- ACTUALITÉS - France -

Date de mise en ligne : jeudi 1er février 2007

---

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

---

## Loi de Séparation : attaque frontale

En octobre 2005, le ministre de l'Intérieur a confié au professeur J.P. **Machelon** la mission d'élaborer « les ajustements législatifs et réglementaires à apporter à la loi de 1905 » de nature « à répondre aux attentes des représentants des grandes religions ».

### Son rapport constitue une offensive sans précédent contre la laïcité.

Les prétextes avancés :

- ▶ Nous ne serions pas les premiers, la loi a déjà été modifiée ( nous ne pouvons que constater que les modifications apportées par le régime de Vichy n'ont toujours pas été abrogées ! )
- ▶ Certains religieux s'estiment lésés : musulmans, chrétiens évangéliques, ...
- ▶ Certaines communes doivent se livrer à « de périlleuses contorsions juridiques » , « aux frontières de la légalité » pour financer les lieux de culte
- ▶ Les temps ont changé, " il y a lieu de réinterpréter le concept" !!!

Le rapport dénonce avec force l'article 2 de la loi de 1905 qui fait interdiction aux collectivités locales de financer les lieux de culte .

Ⓜ Imaginons un instant les cris des leaders musulmans, chrétiens, juifs et autres, si l'union des athées, la libre pensée, l'union rationaliste et tous les mouvements de pensée réclamaient l'édification de lieux de réunion qui leur soient réservés dans chaque commune, le tout aux frais des contribuables chrétiens, musulmans....

Ⓜ Sans subvention, il se crée un nouveau lieu de culte musulman tous les 10 jours en France.

Le rapport entend par ailleurs :

- ▶ renforcer le statut d'Alsace-Moselle en y instaurant le culte musulman dans les établissements scolaires,
- ▶ modifier la législation funéraire,
- ▶ revoir le statut des associations culturelles...

“ La liberté de religion serait-elle menacée ? ( l'article 1 de la loi la garantit totalement ) .

Ceux qui se reconnaissent croyants auraient-ils plus de droits que les athées, les agnostiques ou les indifférents ?

S'agit-il de créer les conditions de l'instauration d'une société à l'anglo-saxonne ?

[Les principales préconisations, puis le rapport sont consultables sur le site > <http://www.communautarisme.net>]